

Aperçu

Selon la description contenue dans le document d'information RISE 3 :

- 1) La gouvernance collaborative est un mode de gouvernance en vertu duquel les leaders des organismes de différents secteurs participent à un processus décisionnel collectif qui est délibéré, qui est axé sur l'atteinte d'un consensus et qui vise la réalisation d'un objectif commun;
- 2) Il n'est pas nécessaire pour le moment de faire des choix relativement au statut final du mode de gouvernance.

Cela étant, les Équipes Santé Ontario (ÉSO) devront mettre en place des ententes pour assurer que :

- 1) tous les membres des ÉSO comprennent leurs propres engagements et ceux de leurs collègues à l'égard des ÉSO et puissent se tenir mutuellement responsables de ces engagements; et
- 2) chaque ÉSO est en mesure de remplir ses obligations envers le ministère de la Santé de sorte à établir une entente entre les membres et avoir un mécanisme pour recevoir des fonds de mise en œuvre ponctuels qui pourraient être mis à disposition par le ministère avant la l'établissement d'un accord de financement de services intégrés.

En raison du large intérêt exprimé par les ÉSO pour avoir accès à des modèles dont elles pourraient s'inspirer en fonction de leurs besoins, RISE a demandé à la société d'avocats Borden Ladner Gervais LLP (BLG) de préparer quatre modèles pour les ÉSO et d'organiser plusieurs webinaires afin de fournir un appui supplémentaire aux ÉSO désireuses d'utiliser et d'adapter de tels modèles. Les modèles peuvent aider à réduire les frais d'avocat en permettant aux équipes de se concentrer sur les adaptations nécessaires à leur contexte plutôt que de partir de zéro. Le présent document d'information RISE sert d'introduction aux modèles. Les détails relatifs aux webinaires seront disponibles sur le site Web et dans le bulletin de nouvelles de RISE.

Modèles

Vous trouverez ci-dessous une description de l'objet et des principaux thèmes traités dans les quatre modèles, ainsi que des remarques complémentaires sur leur utilisation. BLG a également préparé un document d'orientation pour aider les ÉSO à adapter les modèles.

Modèle	Objet	Principaux thèmes traités (et <i>remarques complémentaires pour trois modèles</i>)
Entente de collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Officialiser la collaboration entre les membres des ÉSO et faciliter l'établissement d'une série de 	<ul style="list-style-type: none"> • Vision, principes directeurs et engagements communs des ÉSO • Structure de gouvernance des ÉSO, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un conseil de collaboration qui prend les décisions pour les ÉSO ○ Un conseil des présidents qui appuie l'engagement des membres des ÉSO entre les différents conseils ○ La participation d'un conseil consultatif des patients, des familles et des

Encadré 1 : Couverture des éléments constitutifs des Équipes Santé Ontario

Le présent document d'information RISE porte principalement sur l'**élément constitutif n° 6** :

- 1) population de patients déterminée
- 2) services pris en charge
- 3) collaboration avec les patients et mobilisation communautaire
- 4) soins aux patients et expérience
- 5) santé numérique
- 6) leadership, responsabilisation et gouvernance**
- 7) structure de financement et d'encouragement
- 8) mesure du rendement, amélioration de la qualité et apprentissage continu

	futures ententes à long terme	<p>aidants qui offre des conseils et participe aux décisions du conseil de collaboration</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un conseil des soins primaires qui offre des conseils et participe aux décisions du conseil de collaboration ● Collaboration autour des projets des ÉSO ● Avis et recommandations sur toute intégration impliquant des membres des ÉSO ● Dispositions relatives à la protection des renseignements personnels et à la confidentialité des membres des ÉSO ● Règlement des différends entre les membres des ÉSO ● Durée, résiliation, révocation et expulsion des membres des ÉSO
Entente sur le cadre décisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ● Offrir une autre forme d'entente de collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> ● Largement identiques aux points énumérés ci-dessus <p><i>Notez que le style de cette entente est moins officiel que celui de l'entente de collaboration. Elle est destinée aux équipes comptant un grand nombre de membres qui souhaitent adopter une structure en réseau ou par secteur pour être représentées dans les prises de décisions du conseil de collaboration.</i></p>
Entente relative à l'enveloppe budgétaire et à l'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> ● Officialiser les modalités qui régissent la désignation d'un membre des ÉSO en qualité de détenteur d'une enveloppe budgétaire au nom des ÉSO 	<ul style="list-style-type: none"> ● Obligations de mise en œuvre d'une enveloppe budgétaire ● Indemnisation de mise en œuvre d'une enveloppe budgétaire ● Modalités et résiliation <p><i>Notez que cette entente peut être utilisée après la finalisation d'une entente de collaboration. Elle permet aux ÉSO de commencer à percevoir les fonds de mise en œuvre de la part du ministère de la Santé au moyen d'une entente de paiement de transfert.</i></p>
Entente de projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Officialiser les modalités de collaboration entre les membres des ÉSO ou avec des organismes externes sur un projet précis 	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet ● Modalités et résiliation ● Règlement des différends ● Responsabilité et indemnisation ● Assurance ● Calendriers supplémentaires décrivant en détail : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet ○ Les coûts et les contributions financières <p><i>Notez que cette entente est celle qui nécessite le plus d'adaptations étant donné que les projets différeront par le nombre de membres impliqués, la nature de leur participation, le degré de modification des pratiques actuelles, etc.</i></p>

À l'avenir, les membres de RISE ou d'autres membres du Programme central de mesures de soutien des ÉSO mettront à disposition des ressources complémentaires pour, par exemple, appuyer les travaux impliquant des décisions difficiles avant de faire appel au processus officiel de règlement des différends exposé dans les modèles.

Si votre ÉSO a élaboré des ententes ou des cadres de travail qui vous ont été utiles pour appuyer votre démarche de gouvernance collaborative, et que vous souhaitez partager ces documents avec d'autres ÉSO, veuillez les envoyer à rise@mcmaster.ca.

Ressources supplémentaires

Lavis JN. Document d'information RISE 3 sur les [Éléments constitutifs des ÉSO : Gouvernance collaborative](#) Hamilton, Canada : McMaster Health Forum, 2019.

Borden Ladner Gervais. [Ontario Health Teams Series](#). Toronto, Canada : Borden Ladner Gervais; 2020.

Gouvernement de l'Ontario. [Document d'orientation à l'intention des équipes Santé Ontario : Ententes décisionnelles collaboratives pour un système de soins de santé interconnecté](#). Toronto, Canada : Gouvernement de l'Ontario, juillet 2020.

Lavis JN. Document d'information RISE 19 : Modèles de gouvernance collaborative. Hamilton: McMaster Health Forum, 2020.

RISE rédige ses propres ressources (comme le présent document d'information RISE) à l'appui de l'amélioration et de l'apprentissage rapides, et il offre également un accès structuré à des ressources rédigées par d'autres partenaires et par le ministère. RISE est soutenu grâce à une subvention du ministère de la Santé de l'Ontario au McMaster Health Forum. Les opinions, conclusions et résultats sont ceux de RISE et sont indépendants du ministère. Aucun endossement par le ministère n'est visé ou ne devrait être inféré.

ISSN : 2562-7759 (en ligne)

>>Contact us

1280 Main St. West, MML-417
Hamilton, ON, Canada L8S 4L6
+1.905.525.9140 x 22121
rise@mcmaster.ca

>> Find and follow us

OHTrise.org
 [forumHSS](#)